

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2024

AMÉLIORER LE TRAITEMENT DES MALADIES AFFECTANT LES CULTURES
VÉGÉTALES À L'AIDE D'AÉRONEFS TÉLÉPILOTÉS - (N° 380)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE1

présenté par

Mme Batho, M. Fournier, Mme Laernoës, M. Tavernier, M. Biteau et Mme Chatelain

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'y a pas lieu de remettre en cause l'interdiction de l'épandage aérien des pesticides.